

Décision

Générale

colonial

Décision n° 447 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 447

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 mars 1967

Numéro JO

n° 4 du 01/04/1967

Date du numéro

1 avril 1967

TEXTE INTÉGRAL

Cotillon. (Hubert). sSendarme, chef du Centre pénitentiaire de Gabode, groupe II, propriétaire de la voiture Dauphine, numéro minéralogique 173 D 4, puissance fiscale 5 CV, est autorisé à utiliser ce véhicule personnel pour les besoins du service dans la limite de 250 kilomètres par mois. Cotillon (Hubert) percevra à ce titre une indemnité mensuelle de quatre mille cinq cent dix-sept francs Djibouti (4.517 ED).